

19.1 : CATEGORIE U16

⇒ FILLES et GARCONS nés en 2010 et 2011

19.1.1 : CALENDRIER COURSES NATIONALES

ECUREUILS D'OR TROPHEE CAISSE D'EPARGNE-KÄSSBOHRER

➤ **1ère ETAPE ECUREUILS D'OR FILLES et GARCONS :**

MEGEVE, St GERVAIS, CHAMONIX, LES HOUCHES, COMBLOUX 2 au 5 février 2026.

➤ 1 SG - 1 GS - 1 SL

➤ **2ème ETAPE ECUREUILS D'OR FILLES et GARCONS :**

PRA-Loup LE SAUZE 22 au 25 mars 2026.

➤ 1 SG - 1 GS - 1 SL

19.1.2 : CALENDRIER CHAMPIONNAT DE FRANCE

CHAMPIONNAT DE FRANCE TROPHEE CAISSE D'EPARGNE-KÄSSBOHRER

➤ **Championnat de France TECHNIQUE U16 FILLES et GARCONS :**

VAL THORENS 8 au 10 avril 2026.

1GS-1SL

19.1.3 : CALENDRIER COURSES INTERNATIONALES

- TROFEU BORRUFA (Vallnord-Arcalis-AND) Participation des COMITES des Pyrénées sur demande auprès du Responsable Développement National Jeunes.
- 23 au 26 février 2026 : FESA CUP ALLEMAGNE.
- 26 au 29 mars 2026 : YOUNG FIS CITIZEN CUP (Pra Loup-Le Sauze) Participation coureurs à statut citadin.
- 31 mars et 03 avril 2025 : MEMORIAL H.SCARAFFIOTI (Val d'Isère-FRA).
- WHISLER CUP Whisler Moutain (CAN).
- INGEMARTROFEN TARNABY (SWE)

Participation de COMITES ou CLUBS sur demande auprès du Responsable Développement National Jeunes.

Documents officiels :

Les coureurs doivent être en possession :

1. De leur licence compétiteur valide pour la saison en cours.
2. Pièce d'identité du mineur : carte d'identité ou passeport.
3. Formulaire d'autorisation de sortie du territoire signé par l'un des parents titulaires de l'autorité parentale
4. Photocopie du titre d'identité du parent signataire (Décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale)
5. De la [déclaration des athlètes](#) signée par les parents pour pouvoir participer à des compétitions internationales enfants FIS.

➤ Pour tout renseignement prendre contact avec :

Christian MEYER (*Responsable Développement National Jeunes*) - (Tél. : 06 67 15 35 79).

19.2 : REGLES COMMUNES ECUREUIL D'OR ET CHAMPIONNATS DE FRANCE

19.2.1 : QUALIFICATIONS ET INSCRIPTIONS

- Ces épreuves sont ouvertes aux coureurs FILLES et GARCONS nés en 2010 et 2011, licenciés et sélectionnés par leur comité de ski.
- Les inscriptions devront impérativement être faites sur le Web FFS 48 heures avant le 1^{er} comité de course

19.2.2 : PARTICIPATION DES COUREURS DE NATIONALITE ETRANGERE

Sont concernés les coureurs nationalité étrangère :

- Licenciés dans leur fédération : ANDORRE et MONACO
- Titulaires d'une licence Carte Neige « Compétiteur » dans un club FFS, pour les autres.
- La participation de ces coureurs est soumise à une demande officielle auprès de la Direction Technique Nationale de la part des fédérations nationales d'ANDORRE et de MONACO et des comités de ski pour les autres.

Les athlètes étrangers licenciés dans un club français seront retenus dans les quotas de leur Comité.

19.2.3 : TABLEAU DE PARTICIPATION

COMITES	2^{ème} étapes EO	
	QUOTAS HOMMES 25-26	QUOTAS DA M E S 25-26
AP	2	2
AU	1	1
CA	2	2
DA	2	2
IFNO	1	1
MB	2	2
MJ	2	2
MV	2	2
PE	2	2
PO	1	1
SA	2	2
GIRSA	Sur demande	Sur demande
CIT	Sur demande	Sur demande
CLUB ORG	1	1
ANDORRE (Voir 19.2.2)	Sur demande 3	Sur demande 3
Nations autres (Voir 19.2.2)	Sur demande	Sur demande
TOTAL	23	23

19.2.4 : QUOTAS DE PARTICIPATION U14

- Les athlètes U14 peuvent être inscrits par le référent du comité sur une compétition U16 avec l'aval du Responsable National Circuits Jeunes et en présentant un sur classement médical. Ces athlètes seront retenus dans le quota de base U16 du comité concerné.

Nota : Les points FFS marqués par les athlètes U14 seront retenus avec un mini à 85 pts.

19.2.5 : CLASSEMENT GENERAL :

Un classement général tenant compte pour chaque épreuve de la meilleure performance entre le classement de la compétition (points/places WC- le 1^{er} = 100) ou de la meilleure manche réalisée (points/places WC /2 – le 1^{er} = 50). Le total des points marqués lors de la première étape seront divisés par deux. Pour les épreuves de la finale on ne tiendra compte que du classement de la compétition et pas le classement par manche. Pas de palmarès sur ce classement. Suivi et diffusion du classement par le Responsable Développement National Jeunes.

19.2.6 : GESTION DES QUOTAS ET REMPLACANTS

- Les remplacements ne sont pas autorisés pendant les épreuves (sauf exception en cas de blessure ou de maladie sur place)
- Un comité de ski peut faire une demande de quota supplémentaire exceptionnel auprès du Responsable Développement National Jeunes qu'à la condition d'avoir rempli son quota initial Filles et Garçons.
- Les comités membres du GIRSA seront représentés officiellement par une seule personne lors des réunions de chefs d'équipes. Le nom de cette personne devra être communiqué en temps utile au Responsable Développement National Jeunes par le responsable sportif du GIRSA.

19.2.7 : MATERIEL TECHNIQUE

- Pour les épreuves de SG les coureurs doivent utiliser des skis aux normes FIS de la catégorie ENFANTS 2.
- Le port d'une protection dorsale, homologuée et adaptée à la taille du skieur ainsi qu'un casque homologué sont obligatoires pour toutes les compétitions nationales quelle que soit la discipline. Dès cet hiver le port du collant cut resistant sera appliqué comme le prévoit le [règlement national ski alpin](#).
- Interdiction et sanctions sur l'utilisation des FARTS :

La Commission Nationale du Ski Alpin pour des raisons économiques, environnementales et liées à la santé des utilisateurs, INTERDIT d'utiliser des farts fluorés (HF, LF) lors d'épreuves de niveau national ou régional.

En outre, le règlement de l'UE interdit la production, le commerce et l'utilisation de certaines cires fluorées contenant C8/PFOA.

L'application sur le terrain lors d'une compétition de tous produits destinés à améliorer le glissement des skis est interdite sauf lors des épreuves de vitesse.

L'affûtage, le raclage et le brossage des skis sur le terrain restent autorisés.

Toute infraction constatée par le jury, même après la course, pourra entraîner une sanction sportive (amende, disqualification, exclusion).

19.2.8 : DESIGNATION DES TRACEURS

- Le Responsable Développement National Jeunes désignera les traceurs pour l'ensemble des 1^{ères} manches en accord avec le club organisateur.
- Les traceurs des 2nd manches seront désignés par leur coordonnateur de région.
 - Lors du 1^{er} comité de course, en collaboration avec le club organisateur et les coordonnateurs régionaux, le Responsable Développement National Jeunes désignera par tirage au sort les traceurs pour toutes les manches de la compétition. Une répartition par région sera respectée sur l'ensemble de la saison.
 - Un tableau de répartition des traçages par comité sera établi par le Responsable Développement National Jeunes. Ce tableau prendra en compte la valeur sportive du comité et l'équité des traçages.

19.2.9 : MODE DE RECONNAISSANCE EN GS ET SL

- Les reconnaissances des épreuves de GS et de SL sont libres.
Une seule reconnaissance autorisée.

19.2.10 : MODE DE SELECTION POUR LES EPREUVES FESA JEUNES

- A l'issue de la première étape, la Commission de sélection retiendra 12 athlètes pour représenter la France aux épreuves de la FESA.
- On retiendra les premiers de chaque épreuve de la 1^{ère} étape EO. Les derniers quotas seront laissés au libre arbitre du Directeur Alpin FFS.

19.2.11 Rappel de la règle en cas d'un piquet enfourché :

Si un coureur enfourche un piquet, **il doit sortir du tracé et s'arrêter**. En cas de non-respect de cette règle (article 629 et 661 du RIS), le jury pourra prendre la décision d'interdire le départ de la 2^{ème} manche au coureur fautif ou appliquer une sanction plus lourde.

Application de la règle du « STOP AND GO » en slalom (FIS 614.2.3).

19.3 : PARTICIPATION A DES COUPES D'ARGENT

Voir règlement Alpin : « [Conditions de participations](#) » - (Épreuves C.A. (U12-U14-U16))

19.4 : ETAPES des ECUREUIL D'OR.

19.4.1 : ORGANISATION

- **Première étape EO : 1GS, 1SL et 1 SG. Filles et Garçons nés en 2010 et 2011, « Quotas Libres ».**

Niveau 130 pts FFS requis (sauf ajustement et demande au Responsable Développement National Jeunes).

Nombre maximum de coureurs retenus par sexe est de 180. Formation de deux groupes de compétitions avec des courses à 90 coureurs au maximum. Les groupes sont constitués sur la base de la liste FFS en cours (1 à 180) avec les coureurs pairs et les impairs.

Organisation 2025/2026 :

	SG	GS	SL
Lundi 2/02	Mégève HGA et HGB	Les Houches DGA	Combloux DGB
Mardi 3/02	Mégève HGA et HGB	Les Houches DGB	Combloux DGA
Mercredi 4/02	Mégève DGA et DGB	St Gervais HGA	Chamonix HGB
Jeudi 5/02	Mégève DGA et DGB	St Gervais HGB	Chamonix HGA

- **2^{ème} étape des EO : 1 épreuve de vitesse et 2 épreuves techniques (SG – GS – SL) :**

En plus des quotas de base attribués dans le tableau ci-dessus (19.2.3), chaque comité augmentera son nombre de quotas suite à la liste interne FFS U16 du 16/03/2026.

Chaque athlète 2010 classé dans les 50 premiers points de son année d'âge de cette liste et chaque athlète 2011 classé dans les 40 premiers points de son année d'âge de cette liste donneront un quota supplémentaire à leur comité.

Le Responsable Développement National Jeunes attribuera les 7 places restantes pour arriver à un total max de 120 coureurs. La limite des 130 points FFS reste en vigueur.

→ Pour l'épreuve de SG qui compte pour les Championnats de France U16.

>> Groupe des 30 garçons et 30 filles points FFS (tirage au sort), puis dans l'ordre des points FFS.

→ Pour la première épreuve technique :

>> M1 : Tirage au sort à la mêlée.

>> M2 : Ordre des départs de la M1 inversé.

→ Pour la seconde épreuve technique : « Le tirage au sort de la première épreuve est conservé ».

>> M1 : Milieu / fin – début / milieu.

>> M2 : Milieu / début – fin / milieu.

19.5 : REGLES SPECIFIQUES CHAMPIONNATS DE FRANCE U16.

19.5.1 : MODE DE SELECTION

- **Chaque Comité dispose d'un quota de base de 1 coureur. Chaque athlète classé/e dans les 70 premiers points de la liste interne FFS U16 du 27/03/2026 donnera un quota supplémentaire à son Comité.**
- **Les Comités sélectionnent les athlètes retenus pour cette finale nationale. La limite des 130 points FFS reste en vigueur.**
- **Le Responsable Développement National Jeunes FFS dispose de 8 places supplémentaires. Course Max 90.**

Nota : Les athlètes qui ont participé à la seconde étape des écureuils d'or ne pourront pas se qualifier pour la Coupe de la Fédération.

19.5.2 : ORDRE DE DEPART

- Pour les 2 épreuves techniques ; tirage au sort avec les points FFS (1er groupe **de 30** pour les garçons et 1er groupe de 30 pour les filles), la suite de la liste de départ se fera dans l'ordre des points.
- 2èmes manches : BIBO 30.
- ABD/DISQ M1 courront la M2 après les classés de la M1 dans l'ordre inverse des dossards si les conditions de course le permettent et sur décision du jury.

19.5.3 : Attribution des titres

Les titres de Champion(ne) de France U16 pour chacune des épreuves seront décernés. Si lors d'une épreuve du Championnat de France, un coureur de nationalité étrangère est vainqueur, il recevra une coupe.

1 - CAHIER DES CHARGES ORGANISATEURS CHAMPIONNAT DE FRANCE U16

ARTICLE 1-1 : APPELLATION

"CHAMPIONNAT DE FRANCE U16 TROPHEE CAISSE D'EPARGNE -KÄSSBOHRER"

- Quelle que soit l'utilisation (orale, visuelle, écrite), les termes ci-dessus ne pourront être dissociés et se présenteront (à l'écrit) sous une police, un corps et une couleur identiques.
- La CAISSE D'EPARGNE et la société KÄSSBOHRER bénéficient de l'exclusivité des termes "sponsor officiel" ou "partenaire officiel" du Championnat de France U16 - Trophée Caisse D'EPARGNE-KASSBOHRER.
- La société SALOMON fournira des lots lors des épreuves du Championnat de France Technique. (Géant et Slalom).

ARTICLE 1-2 : CATEGORIES CONCERNÉES

- Les jeunes filles et jeunes garçons de la catégorie U16.

ARTICLE 1-3 : PARTENAIRES DE L'EVENEMENT

- La CAISSE D'EPARGNE, la société KÄSSBOHRER pour les épreuves techniques et de vitesse, sont les partenaires officiels de ce Championnat de France. Le quotidien LE DAUPHINE LIBERE soutient cette manifestation.
- Chaque partenaire devra faire parvenir ses banderoles à l'organisateur par l'intermédiaire de la Fédération Française de Ski.
- L'organisateur reste libre de négocier des partenariats à l'exclusion de tout autre établissement bancaire, quotidien de presse ou Société d'engins de damage.

Les Dossards

- Pour chaque épreuve, deux jeux de 140 dossards chasubles + dossards ouvreurs répartis sur des portes dossards numérotés seront fournis en prêt par les partenaires.

ARTICLE 1-4 : CEREMONIES DE REMISE DES PRIX

- Une cérémonie de remise des récompenses suivie du verre de l'amitié ou d'un buffet, doit être organisée au cœur de la station ou du village en fin d'après-midi ou en soirée afin de donner à cet événement un caractère festif et convivial.
- Lors de cette remise des récompenses la présence visuelle des partenaires CAISSE D'EPARGNE-KÄSSBOHRER est obligatoire.
- Les titres de Champion(ne) de France U16 pour chacune des épreuves seront décernés. Si lors d'une épreuve du Championnat de France, un coureur de nationalité étrangère est vainqueur, il recevra une coupe.
- Podiums : Un dossard de Champion (ne) de France sera remis au vainqueur(e). Le (la) 2^{ème} et le (la) 3^{ème} devront impérativement porter les dossards aux couleurs des partenaires.

ARTICLE 1-5 : CLASSEMENT- TROPHEES- DOTATION

- Des résultats individuels F et G seront établis pour chaque épreuve.
- Les logos de la Caisse d'Epargne et de Kässbohrer doivent figurer sur les listes de départs et de résultats.
- La Fédération Française de Ski récompensera les 5 premiers(ères) de chaque épreuve par une médaille.
- La société Salomon remettra un lot aux dix premiers (ères) de chaque épreuve technique « Géant et Slalom ».
- La station organisatrice remettra un lot de participation à l'ensemble des coureurs qualifiés.

2 - CAHIER DES CHARGES ORGANISATEURS ECUREUIL D'OR U16

ARTICLE 2-1 : APPELLATION

« ECUREUILS D'OR TROPHEE CAISSE D'EPARGNE-KÄSSBOHRER »

- Quelle que soit l'utilisation (orale, visuelle, écrite), les termes ci-dessus ne pourront être dissociés et se présenteront (à l'écrit) sous une police, un corps et une couleur identiques.
- La CAISSE D'EPARGNE et la société KÄSSBOHRER bénéficient de l'exclusivité des termes "sponsor officiel" ou "partenaire officiel" des 2 étapes de l'Écureuil d'Or - Trophée Caisse D'EPARGNE-KASSBOHRER.

ARTICLE 2-2 : CATEGORIES CONCERNÉES

- Les jeunes filles et jeunes garçons de la catégorie U16.

ARTICLE 2-3 : PARTENAIRES DE L'EVENEMENT

- La CAISSE D'EPARGNE et la société KÄSSBOHRER sont les partenaires officiels de l'Écureuil d'Or. Le quotidien LE DAUPHINE LIBERE soutient cette manifestation.
- Chaque partenaire devra faire parvenir ses banderoles à l'organisateur par l'intermédiaire de la Fédération Française de Ski.
- L'organisateur reste libre de négocier des partenariats à l'exclusion de tout autre établissement bancaire, quotidien de presse ou Société d'engins de damage.

Les Dossards

- Pour chaque épreuve, deux jeux de 140 dossards chasubles + dossards ouvreurs répartis sur des portes dossards numérotés seront fournis en prêt par les partenaires.
-

ARTICLE 2-4 : CEREMONIES DE REMISE DES PRIX

- Pour chaque étape, une cérémonie de remise des récompenses suivie du verre de l'amitié ou d'un buffet, doit être organisée au cœur de la station ou du village en fin d'après-midi ou en soirée afin de donner à cet événement un caractère festif et convivial.
- Lors de ces remises des récompenses la présence visuelle des partenaires CAISSE D'EPARGNE-KÄSSBOHRER est obligatoire.
- Pour les podiums, les 3 premiers coureurs devront impérativement porter les dossards avec les partenaires.

ARTICLE 2-5 : CLASSEMENT- TROPHEES- DOTATION

- Des résultats individuels F et G seront établis pour chaque épreuve.
- Les logos de la Caisse D'EPARGNE et de KASSBOHRER doivent figurer sur les listes de départs et de résultats.
- Pour chaque étape, l'organisation remettra au minimum aux cinq premiers de chaque épreuve un trophée et un lot pour les athlètes classés entre 6 et 10.

3 - CAHIER DES CHARGES ORGANISATEURS COMMUN « CHAMPIONNATS DE FRANCE U16 ECUREUIL D'OR » ET ETAPES

ARTICLE 4.1 : PREPARATION et MISE A DISPOSITION DES PISTES/MATERIEL

- Le Comité d'organisation est tenu de proposer à tous les participants, la possibilité de faire du ski libre sur la piste de compétition du SG.
- A défaut sur un créneau horaire et une organisation définit par le DT.
- Si le profil de pente le permet, un saut adapté (table plongeante) peut être aménagé sur la piste.
- Pour les entraînements et les compétitions, les forfaits de remontées mécaniques donnant accès aux pistes de courses seront gratuits (250 forfaits/jour, coureurs et entraîneurs).
- Les épreuves doivent se dérouler sur des pistes bénéficiant d'un enneigement artificiel.
- En cas de besoin, les Stations organisatrices des épreuves de l'Écureuil d'Or, du Championnat de France doivent être en capacité de proposer de l'arrosage sur les pistes de courses. (Durcir le manteau neigeux ou mouiller pour permettre le salage).
- Pour les épreuves de SL, utilisation obligatoire de piquets de préférence Ø 25mm/maxi = Ø 27mm
- Tracés à un piquet en SL et une banderole en GS.

ARTICLE 4-2 : COUVERTURE MEDIATIQUE

- Le Dauphiné Libéré soutient et parraine cet événement afin que celui-ci soit diffusé le plus largement possible.
- Les épreuves seront diffusées en **Live** sur le site internet de la FFS.

ARTICLE 4-3 : ENGAGEMENTS DE LA FFS

- Pour les étapes de l'Écureuil d'Or et les épreuves du Championnat de France, la FFS s'engage à verser à l'organisateur une subvention de 300 Euros par épreuve technique et 400 Euros par épreuve de vitesse organisée.
- La promotion à l'échelle nationale sera assurée par le service Promotion/Communication de la Fédération Française de Ski et Le Dauphiné Libéré.
- La Fédération Française de Ski assurera également la coordination et le transport des dossards et des banderoles entre les différentes stations organisatrices des compétitions Hommes et Dames.

ARTICLE 4-4 : PRISES EN CHARGE

- Les frais de déplacement du DT sont pris en charge par la FFS et ses frais d'hébergement par l'organisateur.